

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°021/2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
17/05/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe
MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

Excusé :

Absents : MM PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE DONZENAC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a dû faire appel à deux reprises au SDIS pour intervention des pompiers de Donzenac : le 21 avril 2023 pour départ de feu et le 22 avril 2023 en raison d'une chute d'arbre sur la voirie communale. Elle rappelle que cette unité est composée uniquement de volontaires bénévoles.

Eu égard aux services rendus, à l'efficacité des actions menées, elle propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Donzenac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Donzenac

Pour copie conforme

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 9 juin 2023
Le Maire, Martine DUMONT

Publié le 10 juin 2023

Affichée le :
Transmise au contrôle de légalité le :

